



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

Amiens, le 25 février 2009

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.A. ÉTABLISSEMENTS CHARPENTIER, 11 chaussée d'Amiens à BEAUQUESNE (80600), de son projet de construction d'un bâtiment destiné au stockage de produits agricoles conditionnés en big bag ou sur palettes sur le territoire de la commune de BEAUQUESNE au lieu-dit « Les Petits Courtils », parcelles cadastrées section ZN n° 26 à 28, 31 à 35.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté préfectoral d'autorisation du 19 février 2003, qui demeure toujours valable.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, chef de bureau,

Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

Monsieur le maire de BEAUQUESNE

- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Monsieur l'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme
- ⇒ Monsieur le chef du bureau interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile